



Urbanistes des Territoires
Association pour la Promotion
de l'Urbanisme
dans les Collectivités et les Territoires



Communiqué, 25 septembre 2014

Les urbanistes construisent leur avenir.

Trois organisations adressent au gouvernement leurs propositions pour améliorer les conditions d'accès des urbanistes à la Fonction publique territoriale et reconnaître leurs compétences à leur juste valeur.

Différentes initiatives voient le jour en ce moment pour conforter la profession des urbanistes et renforcer leur positionnement au sein des secteurs public, parapublic et privé.

Réunissant plus de 1 000 membres au total, le Collectif National des Jeunes Urbanistes (CNJU), le Syndicat des Nouveaux Urbanistes (SNU) et Urbanistes des Territoires (UT), ont choisi d'associer leurs énergies pour améliorer la vie quotidienne de tous les urbanistes salariés exerçant au sein des collectivités locales, du secteur parapublic (agences d'urbanisme) et de la consultance privée en assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO).

Afin d'améliorer les conditions d'accès des urbanistes à la Fonction publique territoriale et reconnaître leurs compétences à leur juste valeur au sein des collectivités locales, le SNU, UT et le CNJU proposent l'instauration d'**une voie de recrutement spécifique des urbanistes diplômés via un « concours sur titre »**. Ce mode d'accès à la Fonction publique est conditionné à la reconnaissance d'un Titre professionnel inscrit au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). Cette option est extrêmement pertinente au regard de la spécificité de la mission que remplissent les urbanistes au sein de la maîtrise d'ouvrage publique. Elle impliquerait bien évidemment de définir les modalités d'intégration des urbanistes recrutés sur titre au sein de la Fonction publique territoriale : type de filière, cadre d'emploi, etc.

La voie d'un recrutement sur titre professionnel nécessitera au préalable **la mise en place d'un processus de certification professionnelle des diplômés d'urbanisme de niveau Master (Bac+5)**. Déjà en vigueur dans plusieurs pays européens, elle s'inscrit dans le processus initié par l'Office professionnel de qualification des urbanistes (OPQU). Elle permettrait même à la qualification OPQU de sortir renforcée dès lors qu'elle serait reconnue comme relevant du droit commun de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE). Il suffira d'amender le processus de qualification de l'OPQU en ce sens.

La déclaration de Sylvia Pinel, Ministre du Logement et de l'Egalité des territoires, le 18 septembre 2014 dans le cadre des Assises nationales de l'Office professionnel de qualification des urbanistes (OPQU), vient répondre positivement à la demande du CNJU, du SNU et d'UT d'inscrire prioritairement à l'agenda cette démarche de certification professionnelle des diplômés d'urbanisme de niveau Bac+5.

Ce processus devra nécessairement associer les représentants de la maîtrise d'ouvrage publique (associations de collectivités locales). C'est dans ce but que les trois organisations débattront le 24 octobre prochain avec les représentants des principaux employeurs d'urbanistes (20 000 professionnels en activité).

Télécharger la position commune et les propositions d'UT, du SNU et du CNJU :

http://www.jeunes-urbanistes.fr/wp-content/uploads/2014/09/Note-position-CNJU-UT-SNU-Acces-FPT-Validee_24092014.pdf

Contacts :

SNU : Dominique MUSSLIN

dominique.musslin@gmail.com

06 80 15 27 01

CNJU : François FAVARD

ffavard@cnju.fr

06 26 01 36 39

UT : Bernard LENSEL

blensel@yahoo.fr

06 66 98 28 21